

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 26 mars 2021** **DE\_2021\_008**  
**Développement et structuration d'un Projet Alimentaire de Proximité à**  
**l'échelle du Pays Vitryat : Etude, Animation et Accompagnement -**  
**Phase 1**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 19/03/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES de FRIGNICOURT sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Présents : 15**

**Votants: 18**

**Pour: 18**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents :** Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Mickael JACQUEMIN, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

**Présent(s) non votants :** Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL

**Représentés:** Caroline ISSENHUTH par Claude GUICHON, Sylvain LANFROY par Pascal TRAMONTANA, Daniel STOLL par Claude GUICHON

**Excusés:** Thibaut DUCHÊNE, Edith ERRE, Christian LEMOINE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Isabelle PESTRE, Mathilde VANACKERE

**Absents:** Bernard AUBRY, Michel BENETON, Michel BOULANT, Corinne DAHERON, Hugues GERARDIN, Linda MUNSTER, Jean-Paul PAGEAU, Jean-Jacques POIGNANT

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROYER

---

**Objet: Développement et structuration d'un Projet Alimentaire de Proximité à l'échelle du Pays Vitryat : Etude, Animation et Accompagnement - Phase 1 - DE\_2021\_008**

Le SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT et La COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont associés pour répondre en août 2020 à l'appel à projet PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION lancé par la DRAAF GRAND EST.

La candidature a été retenue par la DRAAF GRAND EST.

La candidature du territoire Vitryat à cet appel à projet s'inscrit dans l'une des cinq priorités du Programme National pour l'Alimentation (PNA) à savoir l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité de la restauration collective et notamment publique.



Un premier plan d'actions de ce projet relatif à l'approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective publique accompagné d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire se décompose en 5 principales actions :

Les deux premières actions sont la réalisation d'un diagnostic relatif aux besoins hors domicile (action 1) et un relatif à l'offre locale (action 2).

L'action 3 sera la constitution d'un plan d'actions relatif à l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité de la restauration collective publique, sur la base des diagnostics des besoins et de l'offre réalisés en amont (action 1 et 2).

Pour illustrer le plan d'actions, certains axes de travail peuvent déjà être cités :

Filières locales ; Organisation de la logistique ; Pratiques des acteurs de la formation des métiers de l'agriculture ; Sensibilisation des consommateurs dans le cadre du contrat de ville ; Accès de tous à une alimentation de qualité, sur le lien alimentation/santé ; Souci d'efficacité énergétique des chaînes logistiques ; Développement de l'approvisionnement local en produits issus de l'Agriculture biologique.

La 4ème action consistera à des tests d'introduction de produits locaux dans la fabrication des repas issus de la restauration collective publique.

La 5ème et dernière action sera dédiée à un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il est proposé de le développer dans un premier temps pour servir de test dans deux écoles primaires de chaque communauté de communes du Pays Vitryat et au moins un collège.

Le plan d'action de la phase 2 sera déterminé à la suite de l'élaboration du diagnostic.

Le comité syndical

Considérant qu'une chargée de mission est allouée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays pour l'animation et l'accompagnement au développement d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du Pays Vitryat.

Les missions de la chargée de mission seront entre autres :

- Structurer et animer des actions autour du développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts,
- Assurer la coordination avec le bureau d'étude, animer les comités de pilotage/technique et groupes de travail,
- devenir le référent départemental circuit court et de proximité,
- mettre en œuvre des projets d'alimentation territoriaux (PAT) ou locaux et participer aux actions d'animation correspondantes,

Considérant que le plan de financement prévisionnel HT relatif à la demande de subvention LEADER se décompose de la façon suivante :

Dépenses HT	Recettes/Financements sollicités
Frais salariaux : 28 460 €	ADEVA 16 883.60 € soit 20%
Frais de structures et de mission : 3 907 €	AAP Régional DRAAF 15 000€ soit 17.77%
Prestations : 47 051 €	AAP PNA 10 000€ soit 11.84 %
Frais de communication : 5 000 €	LEADER 42 538.23 € soit 50.39%
<b>Total : 84 418 € HT</b>	<b>Total : 84 421.83 €</b>

RF  
 PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
 Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 02/04/2021  
 051-200061083-20210326-DE\_2021\_008-DE

**propose**

- De solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État, susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.
- D'initier le projet Développement et structuration d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du pays vitryat : étude, animation et accompagnement pour un budget maximal de 84 418 € HT jusqu'en décembre 2022.
- D'autoriser le Président Daniel FONTAINE à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat.
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,
- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **Valider le plan de financement prévisionnel HT relatif à la demande de subvention LEADER se présentant de la façon suivante :**

Dépenses HT	Recettes/Financements sollicités
Frais salariaux : 28 460 €	ADEVA 16 883.60 € soit 20%
Frais de structures et de mission : 3 907 €	AAP Régional DRAAF 15 000€ soit 17.77%
Prestations : 47 051 €	AAP PNA 10 000€ soit 11.84 %
Frais de communication : 5 000 €	LEADER 42 538.23 € soit 50.39%
<b>Total : 84 418 € HT</b>	<b>Total : 84 421.83 €</b>

- **solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État, susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.**
- **initier le projet Développement et structuration d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du pays vitryat : étude, animation et accompagnement pour un budget maximal de 84 418 € HT jusqu'en décembre 2022.**
- **autoriser le Président Daniel FONTAINE à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat.**
- **s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,**



- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES de FRIGNICOURT

Le 26 mars 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

